

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
'HOUKAT
SAMEDI 23 JUIN 2007
7 TAMOUZ 5767
PIRKEÏ AVOT 5

40^e année

38

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

S'attacher à l'Arbre de Vie

C'est, cette semaine, un jour de grandeur et de solennité sur lequel il nous faut nous arrêter. Car la simple fuite des heures fait qu'on pourrait ne pas le vivre avec toute la hauteur voulue, emportés par le torrent impitoyable du quotidien. Alors, il faut savoir le regarder, ce jour du 3 Tamouz, qui tombe le mardi de cette semaine. Il faut savoir le regarder autant avec les yeux qui balaient le calendrier qu'avec ceux de l'esprit. Il faut savoir y réfléchir car ce jour, loin des commémorations inévitables, est d'abord celui de l'élévation pour chacun.

Il n'est sans doute pas utile de le dire encore : le 3 Tamouz est le jour où le Rabbi quitta matériellement ce monde. Il est ce jour aussi où il s'élève spirituellement de degré en degré. Mais il faut se garder de commettre une erreur : il n'est pas question ici de départ au sens de séparation ni d'élévation au sens d'éloignement. En sa forte formule, le Zohar l'enseigne avec une clarté absolue : «Le Juste qui s'en va se trouve dans tous les mondes plus que de son vivant» - car, enseigne Rabbi Chnéour Zalman de Liady, l'auteur du Tanya, «il est libéré de ses limites physiques». Cela n'est pas qu'une manière positive de regarder l'événement. Cet enseignement entend de décrire une réalité objective :

«le berger n'abandonne jamais son troupeau». C'est dire que l'élévation incarnée par le 3 Tamouz est aussi la nôtre parce que nous accompagnons celle du Rabbi et qu'ainsi, nous la vivons avec lui.

Pourtant, chacun se connaissant, nous savons que notre niveau spirituel n'est pas d'une envergure suffisante. Comment prétendre connaître cette élévation qui dépasse tout ce que nous saurions formuler ? Là est justement la place de la liberté et de l'effort. Nous sommes capables, en ce jour, d'aller au-delà de nous-mêmes. Nous sommes capables d'un dépassement, possible parce que le jour du 3 Tamouz est pénétré de cette puissance spirituelle particulière, parce que le Rabbi ouvre le chemin à celui qui désire s'y engager. Parlant de Jacob que les textes qualifient de vivant après son décès, les Sages commentent : «Comme sa descendance est vivante, lui aussi est vivant». N'est-ce pas aussi une manière de nous dire qu'il nous faut être vraiment « vivants », au plein sens du terme ? Etre vivant, c'est avancer dans la voie ouverte par le Rabbi d'étude et de diffusion de la Torah, de pratique et de partage des Mitsvot. Etre vivant c'est s'attacher ainsi à l'Arbre de Vie, jusqu'à ce que la venue de Machia'h redonne Vie à la vie.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

'Houkat : la nébuleuse protection

Pendant quarante ans, le Peuple Juif erra dans le désert sans souffrir d'un manque d'aliments ou de confort. La Manne tombait quotidiennement, assouvissant leurs besoins nutritionnels. Ils avaient assez à boire, grâce au Rocher qui voyageait avec eux et dont coulait de l'eau fraîche et douce. De plus, le camp était entouré par six côtés de Nuées de Gloire qui assuraient sa sécurité matérielle dans le désert.

Tout de suite après la mort de Myriam, la sœur de Moché, le Rocher s'arrêta soudain de donner son eau de sorte que le Peuple n'eut plus rien à boire. Rachi conclut de ce fait que pendant quarante ans, le puits coula en l'honneur de Myriam, et c'est la raison pour laquelle nos Sages s'y réfèrent comme au puits de Myriam. De la même façon, les Nuées de Gloire disparurent à la mort d'Aaron, ce qui conduisit à la conclusion que c'était grâce à lui qu'avaient apparu ces nuées. Par le même principe, la Manne tombait en l'honneur de Moché et s'interrompit après sa mort.

Après la mort de Myriam, le puits fut restauré par le mérite de Moché, comme cela est précisé dans notre Paracha. Et pourtant, la Torah ne donne aucune preuve de la restauration des Nuées après la mort d'Aaron. Bien plus, les plaintes du Peuple Juif à propos du manque d'eau sont multiples, mais il n'est nulle part fait mention de désordres liés de la disparition des nuées. Pourquoi donc ne furent-ils pas également perturbés par la perte de leur source de protection et de confort dans le désert ?

L'une des réponses à ce mystère peut résider dans le fait qu'après la mort d'Aaron, ils n'avaient plus besoin de la protection des nuées. En effet, ces nuées servaient quatre buts :

- 1) elles protégeaient le peuple Juif des rayons du soleil ;
- 2) elles gardaient leurs vêtements propres, frais et à leur taille ;
- 3) elles les conduisaient à travers le désert ;
- 4) elles assuraient un voyage confortable en aplatissant les montagnes, élevant les vallées et tuant les serpents et les scorpions.

Au moment de la mort d'Aaron, le Peuple Juif approchait de la fin

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat 'HOUKAT

PARIS — ILE DE FRANCE
Entrée : 21h 38 • Sortie 23h 04

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

| | | | | | |
|------------|-------|------------|-------|-------------|-------|
| Strasbourg | 21.17 | Bordeaux | 21.34 | Grenoble | 21.09 |
| Lyon | 21.16 | Toulouse | 21.20 | Montpellier | 21.09 |
| Marseille | 21.04 | Nice | 20.57 | Lille | 21.45 |
| | | Nancy/Metz | 21.25 | | |

à partir du dimanche 17 juin 2007

Heure limite du Chema : 09h49

Pose des Téfines : 4h15



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

de ses errances dans le désert. Aussi, certains des objectifs des nuées n'avaient plus raison d'être. Après la mort d'Aaron, le Roch Hodech Av, il est possible que l'air ait pu garder sa fraîcheur et que le peuple n'eût plus besoin de la ventilation dont les faisaient bénéficier les nuées.

Approchant des territoires habités, les Juifs pouvaient s'acheter facilement des vêtements dans les campements établis autour d'eux. Ils n'avaient plus non plus besoin d'être guidés par les nuées puisqu'ils se trouvaient désormais dans une région balisée d'itinéraires et de chemins. Et en dernier lieu, les serpents et les scorpions étaient ici moins menaçants.

Néanmoins, il est en réalité difficile d'avancer que les nuées n'étaient plus nécessaires après la mort d'Aaron. Le fait qu'elles servaient de guide n'avait pas simplement pour but d'empêcher le Peuple Juif de se perdre dans le désert. L'intention en était plutôt de montrer la direction que Dieu voulait qu'ils empruntent à chaque croisement. Puisqu'ils firent un certain nombre d'étapes après la mort d'Aaron, il est évident qu'ils avaient toujours besoin d'être guidés. De plus, outre le fait de montrer la direction, les nuées indiquaient quand et combien de temps le peuple camperait à chaque endroit. Quand les nuées s'arrêtaient, le peuple s'arrêtait et établissait un campement où il restait jusqu'à ce que les nuées signalent qu'il était temps de partir. Le Peuple allait se laisser guider ainsi jusqu'à son entrée en Terre d'Israël.

Les nuées protégeaient également les Juifs des guerres avec les nations hostiles. Tant qu'ils étaient enveloppés dans la protection des Nuées de Gloire, aucune nation ne pouvait les attaquer. Elles absorbaient les projectiles et les flèches des ennemis extérieurs. Le besoin de cette protection ne décrût pas après la mort d'Aaron.

Enfin, la preuve la plus évidente que les nuées revinrent bien après la mort d'Aaron se trouve dans un verset de la Torah. Après la disparition d'Aaron, un incident éclata au cours duquel certains Juifs péchèrent avec les femmes de Midian. Les pécheurs furent identifiés quand la nuée couvrant le camp se déchira au-dessus de leurs têtes et que le soleil les brûla.

Nous restons donc avec les questions originelles : pourquoi la Torah ne mentionne-t-elle pas clairement la réapparition de ces nuées et pourquoi leur disparition n'engendre-t-elle aucune protestation chez les Juifs? Une observation minutieuse du commentaire de Rachi révèle une légère nuance. Dans certains contextes, il se réfère aux «Nuées de Gloire» et ailleurs, il parle simplement de «nuées».

Nous pouvons donc expliquer qu'en fait, il y avait deux sortes de nuées. Certaines (les «Nuées de Gloire», dans la terminologie de Rachi) n'avaient pour but que de montrer la Gloire du Peuple Juif. Leur présence était le témoignage de la stature distinguée du Peuple Juif, et de leur statut particulier aux yeux de Dieu. Et d'autres nuées, plus «ordinaires» (les «nuées») remplissaient les servi-

ces nécessaires pour la survie du peuple dans le désert.

Après la mort d'Aaron, les «Nuées de Gloire» s'en allèrent pour ne plus revenir. Les autres nuées, celles dont dépendait la survie du Peuple Juif dans le désert, restèrent avec eux pendant toute la durée de leur voyage. Quand le puits cessa son flot après la mort de Myriam, il fut restitué par le mérite de Moché. Pourquoi alors les «Nuées de Gloire» ne revinrent pas également par le mérite de Moché ?

Pour répondre à cette question, il est important de voir leurs rôles distincts.

Aaron et Myriam étaient les modèles et les maîtres bien aimés du peuple. Ils étaient des individus si extraordinaires que Dieu fit grâce au peuple Juif de certaines faveurs en leur honneur. Moché, quant à lui, était le «berger fidèle» de la nation. Il veillait aux besoins de son peuple. Pour lui, peu importait à qui revenait le mérite de la Manne, des Nuées, du Puits. Il s'agissait ici de la survie de son peuple et c'était son travail de garantir qu'il puisse en bénéficier. Il voulait être sûr qu'après sa propre mort, son peuple serait pris en charge. Et même après sa mort, le peuple ne connut aucun manque de nourriture ou de confort. Les Nuées de Gloire n'étaient pas essentielles pour sa survie et c'est pourquoi il n'était pas nécessaire que Moché assure leur retour.

Dans chaque génération, le Peuple Juif a été béni de dirigeants qui ont montré la dévotion absolue et incessante de Moché. Même après son départ, «le berger n'abandonne pas son troupeau» et son influence et son soin continuent à se faire sentir.

Un exemple brillant de «berger fidèle» de notre ère a été donné par le Rabbi précédent, Rabbi Yossef Its'hak Schneersohn. Il a fait preuve d'un sacrifice de lui-même extrême pour garder le Judaïsme de l'union soviétique vivant dans les affres du régime communiste. Il a montré un héroïsme immense et a empêché que ne soit brisée la chaîne du Judaïsme. Aujourd'hui, trois générations plus tard, nous cueillons les fruits de ses efforts puisque le Judaïsme russe connaît un essor inimaginable.

Bien que le Rabbi conclût ce discours de 1979 avec une référence au Rabbi précédent, son beau-père, il nous est impossible d'échapper à l'actualité de ses paroles. Cela fait maintenant treize ans que le 3 Tamouz 5754 nous a été enlevée la présence physique du Rabbi. Mais malgré la perte, le cœur brisé et le manque que nous ressentons, il devient de plus en plus évident que le Rabbi ne nous a pas abandonnés. Le Berger ne laisse pas son peuple ; son influence continue à nous guider et sa lumière continue à briller sur toutes nos entreprises. Sa seule mission et son seul but étaient de préparer le monde entier à la venue de Machia'h. Il nous a dispensé son sens d'accomplissement et il continue à nous guider, à implorer et exhorter chacun d'entre nous de remplir son rôle. Aucun de nos besoins n'est aussi pressant que celui de Machia'h ; et notre Berger Fidèle ne laissera pas ce besoin inassouvi.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

■ Dimanche 17 juin - 1 Tamouz

Mitsva négative n° 282 : Il est interdit au juge de trancher selon la majorité si celle-ci est jugée d'une seule voix de plus

Mitsva négative n° 283 : Il est interdit à un juge de suivre l'avis de l'un de ses collègues pour condamner le coupable ou pour acquitter l'innocent, sans s'être forgé une opinion personnelle sur la base de ses propres investigations et déductions des principes juridiques.

Mitsva positive n° 229 : C'est le commandement d'après lequel il nous a été enjoint de lapider ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 228 : C'est le commandement qui nous enjoint l'exécution légale par le "feu" de ceux qui transgressent certains commandements.

■ Lundi 18 juin - 2 Tamouz

Mitsva positive n° 226 : C'est le commandement qui nous a été enjoint d'exécuter ceux qui transgressent certains commandements, par le glaive.

Mitsva positive n° 227 : C'est le commandement nous enjoignant l'exécution légale par strangulation de ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 230 : C'est le commandement nous enjoignant de pendre certains parmi ceux qui sont condamnés à mort par ordre du Tribunal.

Mitsva positive n° 231 : C'est le commandement nous enjoignant d'enterrer tous ceux qui ont été exécutés par ordre du Tribunal le jour même de leur exécution. La même loi est applicable à tous les autres morts: tout Juif doit être inhumé le jour même de sa mort.

Mitsva négative n° 66 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de laisser sur le gibet jusqu'au lendemain matin le supplicié pendu, afin qu'on en vienne, en le voyant, à avoir des pensées blasphématoires.

■ Mardi 19 juin - 3 Tamouz

Mitsva négative n° 310 : Il nous est interdit de laisser en vie un sorcier.

Mitsva positive n° 224 : C'est le commandement qui nous a été ordonné de frapper à l'aide d'une lanière ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva négative n° 300 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'infliger au coupable une peine sévère au point de lui causer un dommage permanent.

■ Mercredi 20 juin - 4 Tamouz

Mitsva négative n° 294 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de punir une personne pour le péché qu'elle a commis sous contrainte, puisque, précisément, elle a agi sous la contrainte.

Mitsva négative n° 290 : Il nous est interdit de condamner un accusé (dans une affaire criminelle) sur la base d'une forte présomption même si elle conduit à une appréciation des faits pratiquement certaine.

■ Jeudi 21 juin - 5 Tamouz

Mitsva négative n° 279 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge de s'apitoyer sur celui qui a tué son prochain ou qui l'a privé de l'un de ses membres, au moment de fixer sa peine.

Mitsva négative n° 277 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge de se laisser influencer par un sentiment de pitié à l'égard du pauvre au cours du procès au point de rendre un jugement en sa faveur sous l'emprise de la compas-

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Elysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 27.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 5.000 ex

ISSN 1762 - 5440

Diplomatie discrète

J'ai été élu au Sénat américain en 1982. Quelques années plus tard, mon frère Marty Hecht et mon neveu, le Dr Haim Hecht, m'emmenèrent à Brooklyn pour rencontrer le Rabbi lors d'un Farbrenguen (réunion 'hassidique). Le Rabbi me dit, entre autres : «Votre mission prioritaire doit être de faire sortir des Juifs d'Union Soviétique!» Je mentionnai alors que ma mère - de mémoire bénie - avait émigré de Russie au début du siècle : sa famille avait ainsi échappé aux persécutions et aux massacres perpétrés par les Cosaques. «La clé de cette mission, continua le Rabbi, est la diplomatie discrète!» Il faut se rappeler qu'à l'époque, la guerre froide faisait encore rage entre l'Union Soviétique et les Etats-Unis.

Trois ans plus tard, le Sénat américain devait se prononcer pour une élection importante. Le Président Ronald Reagan avait besoin de ma voix pour assurer sa majorité. J'avais toujours été un de ses plus ardents partisans car je trouvais qu'il était le meilleur ami qu'Israël avait jamais eu à la Maison Blanche.

Je rencontrai personnellement le Président et l'assurai de mon soutien. Puis j'ajoutai que j'avais une requête personnelle à formuler : je rappelai au Président que ma mère avait émigré de Russie et que c'était uniquement grâce à cet acte que j'étais né aux Etats-Unis et que je le représentais au Sénat américain. J'insistai pour qu'il évoque la liberté de quitter le pays pour les Juifs soviétiques lors de la prochaine conférence au sommet : «Par ailleurs, ajoutai-je, ceux qui seront autorisés à quitter l'Union Soviétique ne devront pas être seulement des personnes âgées ou malades mais aussi des enfants, des adolescents, des médecins et des savants. Chacun d'entre eux devrait pouvoir jouir du droit élémentaire à la liberté de mouvement!»

Le Président Reagan m'écouta attentivement et accepta ma suggestion.

De fait, je fus la dernière personne à qui il avait accordé un rendez-vous avant le départ pour Reykjavik, en Islande, pour la conférence qui eut lieu

au début d'octobre 1986. Lors de cette réunion, je présentai au Président une liste de 1200 noms de Juifs soviétiques qui avaient demandé à quitter la Russie. Je fis remarquer qu'en fait, il faudrait y ajouter des millions d'autres noms, mais que cela représenterait déjà un bon début. A cette occasion, j'agis avec «diplomatie discrète» puisque seul le Président, son aide de camp et moi-même nous trouvions dans le bureau ovale.

Il tint parole et tendit discrètement la liste au Président Mikhaïl Gorbatchev lors de la conférence de Reykjavik. Il expliqua que cela lui tenait à cœur. En quelques semaines, plusieurs familles juives furent autorisées à quitter la Russie. Bien vite, leur nombre fut multiplié par deux, trois, dix... et ce furent des centaines de milliers de Juifs qui purent quitter enfin le «paradis soviétique».

Après la fin de son mandat, le Président Reagan et son épouse me rendirent visite aux Bahamas où j'avais été nommé ambassadeur du Commonwealth. Ils m'invitèrent avec mon épouse à une petite réception qu'ils réservaient à quelques amis. J'en profitai pour remercier le Président en insistant sur le formidable service qu'il avait rendu au peuple juif en plaidant la cause de ces Juifs soviétiques ; je lui demandai alors pourquoi il n'avait jamais évoqué cet épisode en public. Madame Reagan expliqua que M. Gorbatchev les avait avertis qu'autour de lui, de nombreux apparatchiks n'étaient pas d'accord que les Juifs quittent le pays. Si le sujet avait été rendu public, cet exode aurait immédiatement été stoppé. Le Président Reagan avait utilisé la «diplomatie discrète» avec M. Gorbatchev.

L'histoire ne s'arrête pas là. Mon frère Marty eut un jour des problèmes au pied. En Californie, on l'adressa à un médecin qui l'envoya chez un spécialiste. Celui-ci l'examina puis lui demanda : «Vous vous appelez Hecht. Etes-vous en famille avec le sénateur Hecht?»

- Oui, c'est mon frère !

Le médecin était très ému et expliqua que j'avais sauvé la vie de sa famille et de ses beaux-parents.

Leurs noms avaient figuré sur la liste. On leur avait juste demandé de se trouver à l'aéroport à une certaine heure. Ils n'avaient aucune idée de ce qui les attendait. Ils étaient montés dans un avion et avaient atterri à Vienne. Avec le peu d'argent dont ils disposaient, ils avaient envoyé un télégramme de remerciement au Président Reagan. Par la suite, je rencontrai de nombreux autres Juifs qui s'étaient trouvés sur cette liste. Le conseil du Rabbi - faire appel à une «diplomatie discrète» - s'était prouvé fructueux : des centaines de milliers de Juifs avaient été sauvés et l'état d'Israël s'était renforcé avec l'arrivée de nombreux savants soviétiques.

Chic Hecht fut sénateur du Nevada de 1983 à 1989 puis ambassadeur aux Bahamas de 1989 à 1994. Il décéda en 2006 à l'âge de 77 ans.

Yaakov Chic Hecht
Chabad.org Magazine
traduit par Feiga Lubecki

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

sion. Au contraire, il doit traiter le pauvre et le riche sur un pied d'égalité et contraindre la partie contre laquelle le jugement doit être rendu à faire le paiement qui lui incombe.

Mitsva négative n° 275 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'honorer une des parties plus que l'autre pendant le déroulement du procès.

Mitsva négative n° 278 : C'est l'interdiction faite au juge d'infléchir son jugement en défaveur d'une des parties, parce qu'il s'agit d'un méchant et d'un pécheur.

Mitsva négative n° 273 : C'est l'interdiction faite au juge de commettre une iniquité dans l'exercice de la justice.

■ **Vendredi 22 juin - 6 Tamouz**

Mitsva négative n° 280 : Il est interdit au juge de fausser le droit des étrangers et des orphelins.

Mitsva positive n° 177 : Il s'agit du commandement nous incombant de traiter sur un plan d'égalité toutes les parties d'un litige et de permettre à chacun d'exprimer son point de vue, qu'il parle longuement ou succinctement.

Mitsva négative n° 276 : Il est interdit au juge de se laisser intimider par crainte de la perfidie et de la méchanceté d'un homme au point de ne pas rendre un jugement équitable contre lui. Au contraire, il doit prononcer sa sentence sans tenir compte du dommage que cet homme pourrait ensuite lui causer.

Mitsva négative n° 274 : Il est interdit au juge d'accepter un présent des parties, même si son intention est de rendre une sentence impartiale.

■ **Samedi 23 juin - 7 Tamouz**

Mitsva négative n° 315 : Il est l'interdiction qui nous a été faite de maudire le juge.

Mitsva négative n° 281 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'écouter les déclarations de l'un des justiciables si ce n'est en présence de la partie adverse.

Mitsva négative n° 316 : Il nous est interdit de maudire le chef du peuple.

ETINCELLES DE MACHIA'H

Comment attendre ?

Maïmonide, dans le Michné Torah (Hil'hot Mela'him, chap. 11), souligne la nécessité d'une double démarche en ce qui concerne notre rapport avec la venue de Machia'h : «Y croire... Attendre sa venue». Il ne s'agit pas là d'une simple répétition qui aurait pour but, par exemple, d'insister sur l'importance de l'idée.

En fait, la foi peut être réelle mais rester à un niveau superficiel, presque théorique, comme celle du voleur que les Sages décrivent dans le Talmud (traité Bra'hot 63a) : «A la sortie du souterrain (creusé pour réaliser son entreprise criminelle), il invoque D.ieu (pour qu'Il l'aide à réussir)!». Ce voleur est sincère dans sa prière mais sa foi est si extérieure à la réalité de ses actes qu'il ne voit même plus la contradiction entre elle et ces derniers.

Au contraire, la foi dans la venue de Machia'h doit pénétrer l'essence de chacun de telle façon que tous l'attendent très concrètement.

(d'après Séfer Hasi'hot 5749, vol. I, p. 351) **H.N.**

L'établissement primaire-collège
et lycée de garçons du
groupe scolaire Beth Hanna

(sous contrat d'association avec l'état)

accueille vos enfants

du CP à la Terminale ES et S

> Suivi individualisé de chaque élève <

> Taux de réussite exceptionnel au Bac <

> Primaire de grande qualité <

> Activités extra-scolaires <

Enseignement juif
par des professeurs dévoués et chaleureux

18 Passage des St Simoniens - 75020 Paris

Tél. 01 40 30 56 59

LE COIN DE LA HALA'HA

Comment préparer un mariage ?

Dès que la décision a été prise, il convient de fixer la date du mariage le plus tôt possible. Rallonger cette période intermédiaire ne fait qu'augmenter la tension entre les futurs époux et, éventuellement, leurs familles.

Durant cette période, les fiancés espaceront leurs rencontres au maximum si possible d'un Chabbat à l'autre et éviteront tout rapprochement intempestif.

Ils éviteront également d'être photographiés ensemble, de voyager ensemble, de s'écrire et de se téléphoner ; ils maintiendront et même augmenteront leurs différents cours de Torah et activités communautaires.

La jeune fille veillera à réserver du temps pour étudier – avec une femme compétente – les lois de pureté familiale mais aussi pour réviser les lois de la cacherout et du Chabbat.

Le jeune homme s'approfondira dans ses études toraniques au maximum. Il étudiera avec un rabbin les lois de la pureté familiale quelques semaines avant le mariage.

En général, le mariage a lieu dans la ville où habite la jeune fille. Il convient de ne pas exagérer les sommes dépensées pour cette journée en engageant des dépenses superflues. Cependant, ceci ne doit pas se faire au détriment d'une partie ou de l'autre. Le Rabbi avait demandé que le repas de noces ne se déroule pas trop loin de l'endroit de la cérémonie afin de ne pas déranger inutilement les invités.

Sept jours avant le mariage, les futurs époux évitent de se rencontrer et de sortir sans être accompagnés : ceci constitue une protection particulière. L'accompagnateur peut être un enfant ou un(e) autre future(e) marié(e). Cette coutume se poursuit après le mariage, mais cette fois pour une raison de «Kavod», l'honneur dû à «un roi et une reine» qui ne sortent pas seuls dans la rue.

Le jeune homme est appelé à monter à la Torah à la synagogue le Chabbat avant le mariage. Ainsi il prend les forces nécessaires pour bâtir son nouveau foyer sur une base solide de Torah. A cette occasion, on lui lance des petits paquets contenant amandes, raisins secs et autres douceurs pour lui souhaiter une vie agréable et remplie, suivie rapidement de la naissance d'enfants. Après l'office, il est d'usage de réunir la communauté autour d'un «Kiddouch» et d'une réunion 'hassidique. De même, la jeune fille offrira une réception à ses amies le Chabbat après-midi.

F. L. (d'après Rav Dov Tvardovitch)

Le GAN ISRAEL du mois de juillet 2007 approche

N'attendez pas la dernière minute !

Les principaux centres sont:

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Paris 12 ^e : Y. Martinez | 06 64 75 02 45 |
| Paris 13 ^e : E. Assouline | 01 45 84 89 56 |
| Paris 19 ^e : J. Sidoroff | 06 87 21 73 42 |
| Epina y : Y. Abrahami | 06 11 42 15 33 |
| Boulogne : M. Sojcher | 06 20 44 07 63 |
| Les Lilas : M. Sarfati | 06 64 38 03 96 |
| Clichy la Garenne : E. Uzan | 06 60 49 67 51 |
| Fontenay/Bois : M. Lasry | 06 64 21 59 68 |
| Versailles : E. Cohen | 06 19 64 17 64 |

Pour tout autre renseignement,
contactez le Beth Loubavitch au 01 45 26 87 60

FABRICANT VENTE DIRECTE

LAMYLITERIE

DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

**Matelas - Sommiers
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques**

MATELAS GARANTIS
SANS CHAÎNETZ

Système d'assemblage
exclusif

Jusqu'à
50% moins cher,
que leurs
équivalents griffés

Ouvert du
Dim. au Vend.
Fermé le Samedi

01 47 00 73 55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
www.lamyliterie.fr

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

TTP climatisation

Spécialiste de la
pompe à chaleur air/air

**Crédit d'impôt
Financement assuré**

**Partenaire
des grandes marques**
Airwell DAIKIN PARTENAIRE
Vivirelec

**Recherche
technico-commerciaux
expérimentés**

- Rémunération motivante -

Tél: 01 45 08 09 10
Demander Jonathan

maje

paris

Prêt à porter féminin

www.maje-paris.com
s2je@wanadoo.fr

A l'occasion du 3 Tamouz

Hilloula du Rabbi de Loubavitch

Mardi 19 juin 2007

*Le mouvement Necheï Oubnot 'Habad
a le plaisir de vous convier à une*

Journée d'étude de 10h à 16h

à 20h 30

Conférence

de Mme Sonia Abrahami

sur le thème: "Sarah l'a dit: il faut l'écouter !"



dans les Salons 'Haya Mouchka
49/51 rue Petit - 75019 Paris

- Public exclusivement féminin - Entrée libre -



**Votre Boîte de Tsédaka
est pleine !**

Vous pouvez

la rapporter au Beth Loubavitch:
8, rue Lamartine - 75009 Paris (M^o Cadet)

nous contacter par téléphone
au 01 45 26 87 60

nous nous ferons un plaisir
de venir la chercher

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.